

Les manœuvres de la 1re division 7-11 septembre 1930

Autor(en): **C.A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **75 (1930)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-341315>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXV^e Année

N^o 11

Novembre 1930

Les manœuvres de la 1^{re} division

7-11 septembre 1930.

Le terrain des manœuvres de la 1^{re} division renforcée était limité au sud par la ligne Mont-de-Cheseaux-Lac de Bret-Tour de Gourze, à l'est par la ligne Rueyres-Le Crêt-Fiaugères-Écoteaux-Attalens, au nord par la ligne Mézières-Vauderens-Vuisternens-devant Romont, à l'ouest par la ligne Paudex-Belmont-Chalet-à-Gobet-Montpreveyres.

Pays très couvert et très coupé, traversé de l'est au nord par la Broye. La partie sud de ce terrain est couverte par les hauteurs boisées du Jorat dont les crêtes dépassent 900 mètres. Au nord-est le plateau de Fiaugères-Le Crêt (point culminant 927 m.) domine la vallée de la Broye.

Dans la composition des partis, on avait compensé la faiblesse en infanterie de bleu par une force quadruple de cavalerie, par un groupe cycliste et un groupe attelé de mitrailleurs.

Du côté rouge : 11 bataillons, 2 compagnies cyclistes, 2 escadrons et 12 batteries (dont 3 d'obusiers et 2 de canons de 12 cm.) ; du côté bleu : 6 bataillons, 4 compagnies cyclistes, 3 compagnies attelées de mitrailleurs, 8 escadrons et 8 batteries. C'est la composition habituelle, depuis quelques années, de la division dite « légère ».

D'après les rapports de front du 8, IX, les effectifs étaient les suivants :

	Of.	S. Of. et so.d.	Chevaux	F. M.	Mitr.	Canons
Rouge	650	10500	2600	400	108	48
Bleu	450	7600	3000	330	111	32

On comptait, en moyenne, 1800 hommes par régiment d'infanterie, 140 par escadron ou par batterie. La 1^{re} division

est, organiquement, plus faible que les autres ; le R. car. 4 n'a que deux bataillons ; en outre le coefficient de natalité du canton de Vaud est un des plus bas de la Suisse, celui de Genève est le plus bas ; enfin, il manquait une compagnie au bataillon fus. 6, détachée à l'école de tir de Wallenstadt.

La veille de l'ouverture des hostilités, les partis étaient séparés par une demi-journée de marche (16 à 18 km.) Rouge était concentré à Lausanne et environs, bleu entre Châtel-Saint-Denis, Semsales, Bulle, Vaulruz.

• *Situation initiale.*

Une armée rouge, venant de l'ouest, a envahi le canton de Vaud ; le 6. 9. elle a occupé Lausanne et atteint la ligne générale Le Mont-Morrens-Echallens-Penthéréaz-Gressy-Yverdon.

Devant elle, des troupes de couverture bleues se replient en combattant.

Le 7. 9., dès l'aube, les troupes rouges ont repris leur offensive sur tout le front entre Lausanne et le lac de Neuchâtel.

Le gros des troupes bleues paraît, d'après les renseignements de l'aviation rouge, s'organiser défensivement sur la ligne Yvonand-Démoret-Chanéaz-Saint-Cierges-Chavannes près Moudon-Esmonts-Siviriez.

D'autre part, le 6. 9., des troupes bleues se concentraient aux environs de Fribourg et dans la région Aigle-Villeneuve.

Situation particulière de la 1. div. (Parti rouge.)

La 1. div., qui a été débarquée les 6 et 7-9, à Morges, Renens et Lausanne, a poussé dans l'après-midi du 7. 9. un R. I. en avant postes sur la ligne la Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey, en liaison avec l'aile droite de la 2^e division, à Vers-chez-les-Blancs.

Elle reçoit le 7. 9., après-midi, du cdt. 1^{er} C. A., l'ordre N^o 1, daté de La Sarraz, le 7. 9. 1500.

Prescriptions de manœuvre.

1. L'état de guerre commencera le 8. 9. à 0400. La 1. div. tiendra dès cette heure, par des troupes de couverture, la ligne Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey.

2. La zone d'opérations, pour les manœuvres, sera limitée :

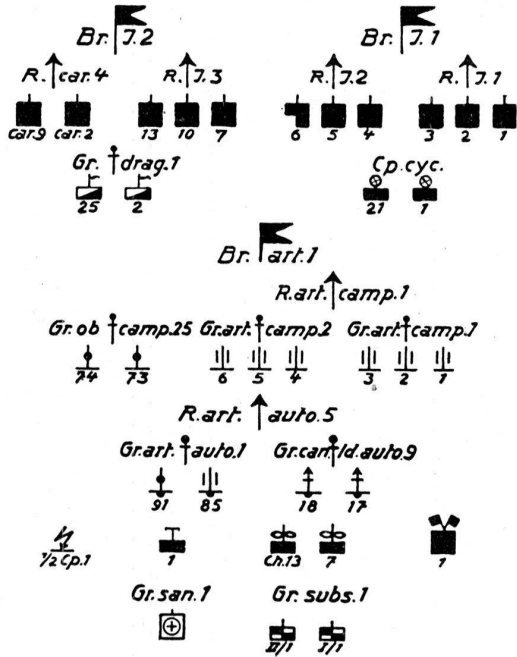
A droite, par la ligne Lutry-Tour de Gourze-Mont Cheseaux-Pléiades.

A gauche, par la ligne Epalinges-Montpreveyres-Mézières-Eschiers-Vauderens-Vuisternens devant Romont.


Le franchissement de l'une ou l'autre de ces deux lignes est inter-

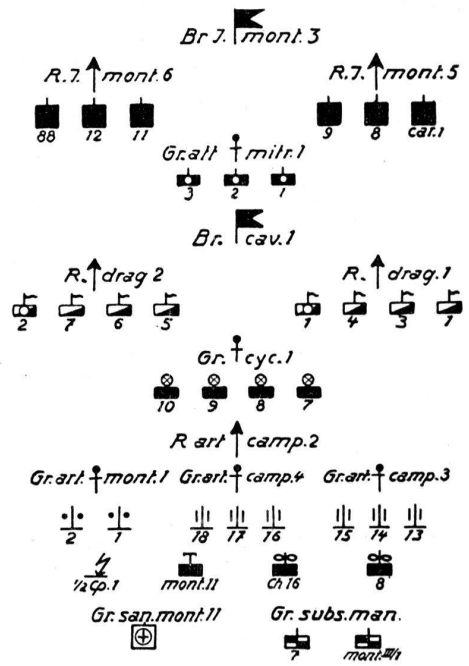
Ordre de bataille du parti rouge.

1^{re} Div.  Div.
Cdt: Col. div. Grosselin.



Ordre de bataille du parti bleu.

Div.  légère
Cdt: col. Sunier.



dit à tout élément, soit de combat, soit d'exploration. Les arbitres devront intervenir immédiatement dans les cas de violation de cette prescription.

3. La ligne des avp. (La Paudèze-sur les Monts-Chalet à Matthey-Vers-chez-les-Blancs) pourra être franchie le 8. 9 :

Par les éléments d'exploration (!jusqu'à un escadron ou une compagnie) à 0400,

Par la cavalerie à 0600,

Par l'infanterie à 0630.

L'exploration aérienne pourra commencer le 8. 9. à 0400.

Direction des manœuvres.

Le cdt. 1^{re} C. A. : Sarasin.

La Sarraz, 7. 9. 1500.

1. C. A.

Ordre N° 1 à la 1^{re} division.

1. Les troupes bleues, attaquées sur toute la ligne entre Lausanne et Yverdon, se replient derrière la Mentue et sur les hauteurs W. de Montpreveyres ; nos troupes les poursuivent.

L'ennemi paraît organiser une zone de résistance derrière la Mentue entre le lac de Neuchâtel et St-Cierges, puis plus au S. sur les hauteurs de Chapelle-Martherenges, au S. W. et au S. de Moudon et dans la région d'Ursy-Siviriez.

Des concentrations de troupes ont été constatées ce matin dans la région de Fribourg, et d'autre part, dans la région d'Aigle-Villeneuve. La région de la Basse Veveyse paraît faiblement occupée.

2. Notre armée continue son offensive en portant son effort principal à droite, soit sur les hauteurs à l'E. de Moudon d'une part, sur les hauteurs de Thierrens d'autre part. La droite du 1^{er} C. A. (2^e div.) attaquera, son aile droite suivant la ligne Montpreveyres (incl.), Mézières (incl.), Rue (incl.), Vauderens (incl.).

A votre droite, la br. I. mont. 3 renforcée, qui passe dès maintenant sous mes ordres directs, se portera demain mardi sur la ligne Rivaz-Chexbres-Lac de Bret, avec la mission de s'emparer du Mt. Pélerin ou, en tout cas, de tenir solidement la ligne Chexbres-Lac de Bret. Ses colonnes auront passé la ligne Cully-Tour de Gourze avant 0400.

3. Votre div. (— Br. mont. 3 renforcée) se portera le 8. 9. matin, sur la ligne Les Thioleyres-Servion, en couverture du flanc droit du C. A. et explorera intensivement en direction de la Veveyse et de la trouée de Vaulruz.

Quand vous aurez atteint la ligne Les Thioleyres-Servion, vous vous mettrez en mesure de pouvoir, sur mon ordre, porter le gros de vos troupes sur les hauteurs au S. E. de Rue, tout en vous couvrant à droite.

4. Vous fixerez votre axe de transmissions sur la route Lausanne-Savigny-Oron.

Le P. C. de C. A. est, jusqu'à nouvel ordre, à la Sarraz, P. co. rap. à la Sallaz (N. E. Lausanne) (supp.).

5. Tête d'étapes : Genève ; Place d'échanges : Lausanne.

6. Vous ne disposez pas de la route Lausanne-Moudon, qui est réservée à la 2^e div.

Le Cdt. 1. C. A.

Premières dispositions du parti rouge.

Le 7. 9., à 17.40, le cdt. de la 1^{re} division, col. div. Grosselin, après avoir demandé par téléphone à l'E. M. du C. A. l'autorisation d'utiliser la route Lausanne-Moudon jusqu'au Chalet-à-Gobet, orienta ses cdts. subordonnés à la caserne de Lausanne, et leur communiqua sa décision :

Se porter le 8, 9 matin sur la ligne les Thioleyres-Servion, en couverture du flanc droit du 1 C. A.

Se préparer de là à porter le gros de ses forces sur les hauteurs S. E. de Rue en se couvrant à droite.

Atteindre le premier objectif en trois bonds : gagner d'abord la ligne Tantérénaz - Savigny - Crêt-rouge-Moille-Margot, puis chez Vuannaz - Cornes - de - Cerf - Rochettaz - les - Cullayes, puis les Thioleyres-les Carbolles-Servion.

Pour couvrir le stationnement de la division et lui permettre de déboucher en direction de Savigny, le cdt. de division expédiait à 18.40 l'ordre au cdt. du R. car. 4 d'occuper par des avant-postes la ligne : lac-Vers-chez-les-Blancs.

Exploration le Tronchet-Cornes-de-Cerf- Moille-Margot-Rochettaz.

Les avant-postes devaient être en place le 8. 9. à 0330. (Prescription de manœuvre).

Situation particulière de la division légère (parti bleu).

De son côté, le colonel Sunier, cdt. de la division légère, avait reçu le 7. 9. 10.00, du cdt. 1^{er} C. A. les communications et les ordres suivants :

Le cdt. de l'armée bleue, dans l'intention d'agir offensivement dans le flanc de l'armée rouge, a ordonné l'acheminement pendant la nuit du 7 au 8/9,

de la br. cav. 1., du gr. att. mitr. 1 et du R. art. camp. 2 sur la trouée de Vaulruz,

de la br. I. mont. 3 dans la région de Châtel St-Denis-Attalens

L'ensemble de ces troupes est subordonné, dès leur entrée en ligne, au cdt. du 1^{er} C. A., qui en confie le commandement au colonel Sunier, en lui donnant à Payerne, le 7. 9. à 1000, l'ordre N° 1.

Prescriptions de manœuvre.

1. L'état de guerre commencera le 8. 9. à 0400.

La division légère sera organisée dès cette heure en halte gardée, ses éléments de couverture étant poussés sur la ligne Ruèyres-La Magne-le Crêt-la Rogivue-Bossonnens-Attalens.

2. La zone d'opérations pour les manœuvres est limitée : d'une part, par la ligne Vuisternens p. Romont-Vauderens-Eschens-Mézières-Montpreveyres-Epalinges ; d'autre part, par la ligne Pléiades-Mont Chesaux-Tour de Gourze-Lutry. Le franchissement de l'une ou de l'autre de ces lignes est interdit à tout élément, soit de combat, soit d'exploration. Les arbitres devront intervenir immédiatement dans les cas de violation de cette prescription.

3. La ligne des éléments de couverture pourra être franchie le 8. 9. :
par les éléments d'exploration jusqu'à 1 esc. ou 1 cp. à 0400,
par la cavalerie à 0600,
par l'infanterie à 0630,

L'exploration aérienne pourra commencer le 8. 9. 0400.

Payerne 7. 9. 1000.

Direction des manœuvres.

Le cdt. 1^{er} C. A. : Sarasin.

Ordre N° 1 à la div. légère.

1. L'ennemi, qui a envahi le canton de Vaud par Genève et Val-lorbe, s'est emparé le 6. 9. des hauteurs du Mont (N. Lausanne) et a atteint plus au N. la ligne générale Morrens-Echallens-Penthéréaz-Gressy-Yverdon. Il paraît décidé à pousser son offensive en direction du N.-E.

2. Nos troupes de couverture se replient en combattant sur notre ligne de résistance principale qui est jalonnée par les centres de résistance suivants : Rovray, Chavannes le Chêne, Démoret, Chanéaz, St-Cierges, région de Moudon, Chavannes p. Moudon, Morlens, Sivrriez, Mézières et la hauteur 813 au S. de Mézières.

Un détachement combiné de nos troupes, poussé aujourd'hui sur le Mont Pélerin, est chargé d'interdire à l'ennemi le défilé de la rive du Léman. Son aile droite sera dans le versant N. du Mont Cheseaux.

3. Votre détachement combiné, — [qui prend le nom de « div. légère » — a pour mission première d'agir offensivement sur le flanc droit de l'offensive ennemie et de menacer directement la grande ligne de communications Moudon-Lausanne. Si votre offensive se heurte à des forces qu'elle ne peut vaincre, vous devrez en tout cas interdire à l'ennemi toute progression à l'E. de la Broye et au S. de Rue.

Vous chercherez le contact :

avec les troupes du 1^{er} C. A. sur la ligne Villaraboud-Rue-Mézières Montpreveyres ;

avec le détachement combiné de la Veveyse sur la ligne Les Pléiades-Attalens-Mont Cheseaux.

Dès le 8. 9. 0400 vous disposerez dans la région de Bulle (E. M. Vaulruz), de la br. cav. 1, du gr. att. mitr. 1 et du R. art. camp. 2, ainsi que de la br. I. mont. 3 dans la région de *Châtel-St-Denis-Attalens*.

4. P. C. du 1^{er} C. A. Granges (supp.). P. co. rap. à Romont (supp).

5. Tête d'étapes pour votre groupement dès le 8. 9. midi : Fribourg.

Le cdt. 1. C. A.

Premières dispositions du parti bleu.

Le cdt. de la division légère exposa ses intentions, à Châtel-Saint-Denis, le 7. 9. à 1700, à ses cdts. directement subordonnés.

Pour « agir offensivement contre le flanc droit de l'offensive ennemie » signalé dans la région de Montpreveyres, il fallait en premier lieu savoir où se trouverait ce flanc droit le 8. 9. vers 0900, c'est-à-dire au moment où la division légère aurait groupé ses éléments dispersés et serait prête à agir.

Dans ce dessein, le colonel Sunier se décida à mettre en action tous ses moyens d'exploration le 8. 9. dès l'aube. Avec le gros de sa division (Br. I. mont. 3) il résolut de prendre comme premier objectif, la route Lausanne-Moudon dans le secteur Chalet-à-Gobet-Epalinges. Mais ce mouvement devait, avant tout, être couvert sur sa gauche contre toute menace des troupes signalées à Lausanne. Il décida donc de diriger ses troupes les plus mobiles (Br. cav. 1 renf.) vers l'Est, pour s'opposer au débouché des forces rouges de Lausanne. Pendant ce temps, il rassemblerait le reste de sa division en position d'attente à l'est de la route Châtillens-ESSERTES-Cornes-de-Cerf, prête à agir soit en direction de Montpreveyres, soit en direction du Chalet-à-Gobet-Epalinges.

En attendant, pour couvrir la concentration de ses troupes le colonel Sunier avait donné le 7. 9. à 1200, un *ordre d'installation en halte gardée*.

1. Orientation.

2. ... La div. légère atteindra avant l'aube du 8. 9. le pied N et

O du Niremont et s'y arrêtera en halte gardée, prête à reprendre le mouvement selon ordre ultérieur.

3. La Br. cav. 1 se couvrira sur la ligne Rueyres-La Magne-Le Crêt-Grattavache-Progens (excl.) par des éléments qui seront en place à 0400. Pour 0600, elle sera groupée en profondeur à proximité de la route entre Vulruz et le Crêt. P. C. à Sionge. Derrière elle. Vulruz, le gr. att. mitr. 1. La route Bulle-Vuadens doit être libre dès 0445.

Le R. art. 2 passera avec sa tête à 0400 la sortie S. de Riaz et marchera derrière le gr. att. mitr 1 sur la région Vuadens-Vulruz où il s'arrêtera à couvert des vues d'avions.

La br. I. mont. 3 prenant sous ses ordres le gr. art. mont. 1 et le gr. san. mont. 1 se couvrira sur la ligne Progens-La Rogivue-Bossonnens-Attalens par des éléments qui seront en place à 0400. Son gros sera prêt à 0630, derrière cette ligne, à reprendre le mouvement. P. C. à Châtel-St-Denis.

Exploration selon ordre ultérieur.

4. Le cp. radio détache pour 0400 deux stations à la br. cav. à la Sionge. La br. cav. 1 reçoit ce soir un gr. mob. de 45 pigeons.

Parti bleu.

7. 9. 2300.

1^{er} C. A. *Bulletin de renseignements N° 1.*

1. Rouge a continué tout le jour son offensive et a atteint à la tombée de la nuit Montpreveyres et la rive gauche du Caruz et de la Mentue, de Poliez-Pittet au lac de Neuchâtel.

2. Nos troupes de couverture tiennent encore la rive droite de la Mentue, puis le front Villars-Tiercelin-Corcelles le Jorat-Mézières-Rue.

Notre détachement du Mont Pélerin s'est organisé solidement pour la défensive et n'a pas été attaqué.

Par contre, d'importants mouvements de troupes ont été constatés aujourd'hui dans la région de Morges, Renens et Lausanne.

Le cdt. 1^{er} C. A.

